

Déclaration des liens d'intérêt

Chaque candidat.e au CA et à des commissions doit fournir sa Déclaration Liens d'Intérêts (en plus du CV et de la lettre de motivation) ; elle sera accessible sur le site du CNSF pour les membres élu.e.s. Elle constitue un gage de transparence qui participe directement à la qualité et à la crédibilité de la fonction d'administrateur.ice du CNSF ou membre d'une commission interne au CNSF. Cette déclaration se fait sur l'honneur. L'objectif de cette déclaration est d'exposer l'existence de liens qui pourraient influencer votre fonction au sein du CNSF.

Un conflit d'intérêts existe lorsque le jugement, les décisions ou les interventions d'un professionnel sur un sujet d'intérêt principal risquent d'être modifiés par un intérêt secondaire (financier, personnel, institutionnel ou intellectuel...). Chacun peut choisir de se déporter d'un sujet de vote en fonction de ses liens d'intérêts. Il est de la responsabilité de chacun.e de la mettre à jour.

Je soussigné.e.....
déclare sur l'honneur, concernant ces 5 dernières années :

avoir développé / ne pas avoir développé
de partenariats formalisés avec les industries pharmaceutiques et de dispositifs médicaux.

Préciser le nom de l' (ou des) organisme(s), le cas échéant :
.....
.....
.....

avoir développé / ne pas avoir développé
de partenariats formalisés avec des associations, syndicats ou autres organismes privés en lien avec la périnatalité.

Préciser le nom de l' (ou des) organisme(s), le cas échéant :
.....
.....
.....

avoir développé les activités suivantes qui pourraient influencer l'indépendance scientifique de nos adhérents.

Préciser la ou les activité(s) :
.....
.....
.....

Si vous avez des doutes sur les liens d'intérêts que vous voulez déclarer, ou si vous estimez que des situations autres que celles définies ci-dessus pourraient être interprétées comme des conflits d'intérêt et que vous souhaitez les déclarer, nous vous invitons à vous rapprocher du bureau du CNSF.

A, Le

Signature